

Aménagement Cœur de Quartier : Faubourg Bonnefoy

Atelier de concertation du 26 / 06 / 2018

19h00 – 21h

à l'Espace Laffont situé 1 rue Léon Jouhaux

Représentants de la Ville de Toulouse, de Toulouse Métropole et de ses partenaires

Étaient présents :

COSTES-DANDURAND Hélène	Adjointe au Maire – Maire de Quartier 4.1	
DE SCORRAILLE Jean-Baptiste	Conseiller Municipal Délégué aux projets « Cœurs de Quartiers-commerce de proximité »	
BOLZAN Jean-Jacques	Adjoint au Maire - Coordination des politiques commerciale et artisanale	
TIZI Emma	Cabinet du Maire Président	
EHOUMAN Jean-Baptiste	Ville de Toulouse	Référent du quartier 4.1
COUDERC Patrick	Toulouse Métropole	Directeur Mission Cœurs de quartier
MEYER Estelle	Toulouse Métropole	Mobilité Gestion Réseaux – responsable de domaine
LANORD Anthony	Toulouse Métropole	DJEV
MILHAU Luc	Toulouse Métropole	Pôle Est
VERNIN Jean-Yves	Toulouse Métropole	ITE – conducteur d'opérations
BARBIER François	Tisséo Collectivités	Directeur des Projets Territorialisés
MATHIEU Sylvain	Tisséo Collectivités	Chargé d'études
CHARLAS Gilles	Ville de Toulouse	service Commerce - Centralités
DUHAMEL Arthur	DDV	Dessein de Ville

Excusés

VAYSSE Alain	Tisséo Collectivités	Représentant de M. Jean-Michel LATTES
BOUVIER Etienne	Toulouse Métropole	Directeur délégué aux services urbains
BLAQUIERE Alexandre	Tisséo Collectivités	Directeur Général Adjoint / Patrimoine Investissements

DUVERNOIS Olivier	Europolia	Directeur de projet
FAUGERE Marie	Toulouse Métropole	Directrice du Pôle territorial Est
PRINTEMPS Julia	Toulouse Métropole	ITE – responsable du domaine des projets structurants
RADOVITCH Clémence	Toulouse Métropole	MPST
ALBINET Sabine	Toulouse Métropole	Direction des Jardins et Espaces Verts
FERRE Daniel	TM Habitat	Directeur Général Adjoint
CANIZARES Louis	DDV	Dessein de ville

Introduction par Hélène COSTES-DANDURAND

Hélène COSTES-DANDURAND accueille les participants et les remercie pour le travail accompli sur ce projet depuis plus d'une année et se félicite de voir ce projet en phase de finalisation.

Intervention de Jean-Batiste DE SCORRAILLE

Il rappelle qu'à l'atelier de concertation précédent c'est le scénario 2 d'aménagement qui a obtenu un large consensus, l'objectif de cet atelier étant d'acter définitivement ce scénario 2 enrichi des remarques et propositions que les associations ont fait remonter et qui ont été retenues par les services techniques. A cet égard il remercie les associations d'avoir contribué activement à la finalisation de ce projet.

Intervention de Jean-Jacques BOLZAN

Il explique que pour des contraintes d'agenda il n'a pu rencontrer les commerçants que ce matin pour recueillir leurs remarques et propositions. Celles-ci devront donc être étudiées par les services avant d'être éventuellement prises en compte dans le projet.

Intervention de P COUDERC

Il présente la méthode de travail proposée :

- les remarques et propositions des différentes associations ont été étudiées par les services techniques et intégrées, le cas échéant, au projet. Seules celles des commerçants n'ont pu être prises en compte dans ce document. Un exemplaire papier de ce projet qui reste encore un document d'étude est à la disposition de chaque participant.

- Arthur DUHAMEL, représentant Dessein de Ville, expliquera les évolutions du projet par rapport au scénario 2 d'aménagement qui a été présenté à l'atelier de concertation précédent du 29 mai dernier.

Rappel des principes d'aménagement retenus :

- il s'agit d'aménagements transitoires, à moindre coût, visant à améliorer les usages (bus, vélos, piétons, voitures) et à embellir quelque peu l'espace public par des actions de végétalisation
- ces aménagements amélioreront la performance de Linéo 9 notamment en terme de régularité
- il est créée une continuité cyclable dans les 2 sens de circulation du pont Raynal à l'avenue de Lavour
- il est conservé un nombre de places de stationnement réglementées « commerçant » suffisant pour la clientèle des commerces.

Jean-Jacques BOLZAN précise que la Ville de Toulouse a demandé à Toulouse Métropole Habitat d'étudier l'aménagement du parking anciennement affecté aux employés de l'ex agence de l'OPHLM située 46 rue du fg Bonnefoy et la possibilité de louer ces places de stationnement à des commerçants (cela concerne une quinzaine de places).

Toujours en matière de stationnement Jean-Jacques BOLZAN propose de faire étudier par les services compétents la mise en oeuvre d'une réglementation des places de stationnement situées le long de l'allée de l'église. Une partie de ces places pourraient être réglementées au tarif « commerçant » (section entre l'église et la rue du faubourg Bonnefoy) et l'autre partie au tarif « résidant ».

La délimitation entre ces 2 réglementations doit être lisible pour l'usager afin qu'il n'y ait pas de confusion.

Echanges :

- il est exprimé la crainte de créer des places de stationnement par une réduction excessive de la largeur des trottoirs ;

Réponse : il est répondu que les réponses aux besoins des différents usagers d'un Coeur de quartier doivent être équilibrées (places de stationnement, attaches vélos, aires stationnement motos, jardinières, trottoirs confortables, terrasses, mobilier urbain,...) et que la prise en compte de certains besoins ne peut exclure d'autres besoins. Le projet présenté repose sur cet équilibre qui doit correspondre au bon dosage de ces différents usages.

- le représentant de l'association 2P2R soutien que la Charte d'accessibilité de l'espace public de Toulouse Métropole n'est pas respectée. Il évoque notamment l'incohérence de l'implantation de certains mobilier urbain.

Réponse : JJ BOLZAN lui propose de faire ensemble une visite de terrain pour relever tous les points non conformes.

- la question du déplacement des lampadaires dans le cadre de ces travaux ?

Réponse : il est rappelé qu'il s'agit d'aménagements transitoires à moindre coût car à faible budget. De façon générale les lampadaires ne seront donc pas déplacés. En

revanche, de façon ponctuelle, certains lampadaires pourront être déplacés (exemple d'un lampadaire se trouvant au milieu du trottoir après son aménagement).

- l'insuffisance des places de stationnement PMR est pointée

Réponse : il est répondu qu'effectivement le projet prévoit 3 places PMR pour 2 existantes, mais que les commerçants ont demandé ce matin 3 places PMR supplémentaires.

- l'insuffisance de l'éclairage public est soulignée

Réponse : il est répondu que le changement des luminaires par des luminaires intégrant la nouvelle technologie des leds se fait progressivement dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

- une autre question porte sur un meilleur éclairage des traversées piétonnes

Réponse : il est répondu que l'éclairage des traversées piétonne est réalisé avec des luminaires spécifique produisant une lumière blanche.

- la question de l'opportunité d'une traversée piétonne reliant la place Bories et la rue Louis Massé est posée

Réponse : il est répondu qu'effectivement la création d'une traversée piétonne à cet endroit était opportune car il y a beaucoup de flux piétons traversant la rue. Le projet devra l'intégrer.

- le représentant de l'association 2P2R demande pourquoi ne pas traiter tout l'axe en zone 30 ?

Réponse : E MEYER de MGR répond qu'il n'est pas prévu de limiter la vitesse sur tout l'axe Bonnefoy à 30 km/h. C'est une voirie principale dans la hiérarchisation des voies. Actuellement on privilégie les zones 30 sur les voies de desserte locale et inter-quartiers. Cette distinction permet de renforcer la lisibilité du réseau et d'éviter d'envoyer trop de trafic de transit dans les rues de desserte locale et inter-quartiers.

- pourquoi TM n'aménage-t-elle pas de manière définitive et non transitoire la partie nord de la rue du fg Bonnefoy non impactée par les chantiers structurants à venir (TESO et TAE) ?

Réponse : la partie de la rue du faubourg Bonnefoy comprise entre le pont Raynal et l'allée de l'église fait l'objet d'importants projets structurants: TESO, TAE, Linéo 9, et Cœur de quartier dont les travaux vont s'échelonner de 2019 à 2025.

En revanche la partie comprise entre l'allée de l'église et l'avenue de Lavour n'est concerné que par le projet Linéo 9 et par le projet Cœur de quartier mais son aménagement doit participer à la cohérence de l'aménagement global de tout l'axe. Or, les projets TESO et TAE n'en sont qu'à la phase des études préliminaires, on ne connaît donc pas aujourd'hui les aménagements définitifs de ces projets.

Par ailleurs, les usages de l'espace public vont nécessairement évoluer d'ici 2025.

Il ne serait donc pas raisonnable de réaliser à court terme un aménagement définitif de cette partie d'axe qui, à l'horizon 2025, ne serait pas nécessairement

cohérent avec l'aménagement de l'autre partie de l'axe et ne correspondrait pas forcément aux nouveaux usages de l'espace public .

- les participants posent la question de quand sera mis en oeuvre, sur le quartier, le déploiement du stationnement payant avec une tarification préférentielle pour les résidents ? Une association propose l'envoi d'un questionnaire aux riverains.

Réponse : Mme COSTES-DANDURAND répond que le projet de déploiement du stationnement payant avec une tarification préférentielle pour les résidents sur le quartier a été présenté en commission de quartier le 12 juin 2018 sans calendrier précis. Les modalités de concertation sur ce projet restent à définir avec M Lattes.

Mme DENOEL demande de s'en tenir à la réunion de bureau qui proposait une concertation sur le PLS.

Mme COSTES-DANDURAND lui répond que la méthodologie de concertation n'était pas arrêtée mais que le PLS du secteur d'Arago était quant à lui adopté.

- la question de la végétalisation de l'espace public : Mme COSTES-DANDURAND demande si le projet peut prévoir des fleurs en pied de façade ?

Réponse : le représentant de la direction des Jardins et Espaces Verts répond que l'opération « Des fleurs sur mon mur – Végétalisation des rues », puisque c'est de cela dont il s'agit, ne peut d'envisager sur tout le linéaire de la rue. Cela repose sur l'engagement des riverains à planter et à entretenir les plantes. Dans un 1^o temps le pôle réalise une étude sur l'existence des réseaux ou de divers ouvrages en sous-sol et sur l'accessibilité des trottoirs, dans un 2^o temps, si le résultat de l'étude est favorable, le pôle réalise des fosses en pied de façade et les livrent avec de la terre végétale prêtes à la plantation.

P COUDERC ajoute que dans le cadre de ces aménagements transitoires il n'est pas prévu de plantation d'arbres puisqu'on ne touche pas aux réseaux des concessionnaires. C'est pourquoi il est proposé dans le projet des implantations de jardinières qui restent à préciser avec les commerçants et riverains à condition que ces derniers prennent à leur charge l'entretien et l'arrosage des fleurs et des plantes fournies par la Ville de Toulouse, la fourniture des jardinières et de la terre végétale faisant partie des travaux d'aménagement transitoires. Il s'agit d'une démarche volontaire et partenariale.

- le Président de l'ACAFB propose de créer une halle sur la place Bories ?

Il est répondu que l'aménagement de la place Bories ne fait pas partie des aménagements transitoires et qu'elle sera aménagée en même temps que la future station de métro TAE.

- la question de la sécurisation de la traversée piétonne au droit de l'Espace et de l'école Bonnefoy ?

Mme COSTES-DANDURAND se fait le relais de nombreuses associations et demande la création d'un plateau ralentisseur surélevé.

M DE SCORRAILLE demande de chiffrer ce plateau et de définir ses modalités de financement.

En conclusion :

M DE SCORRAILLE acte définitivement le scénario 2 tel qu'il a été présenté. Il invite les participants à transmettre rapidement à la DAT d'autres éventuelles remarques et propositions concernant des détails d'aménagement.

Il les invite également à venir à la réunion publique d'information du 5 juillet où seront présentés les principes de ces aménagements transitoires.

Il demande aux services d'enclencher désormais les études d'exécution et de travailler rapidement sur le phasage et le calendrier des travaux de cette opération.